

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LE SEMESTRE D'ÉTÉ

**1899**



**GENÈVE**

IMPRIMERIE ARNOLD MALAVALLON

Pêlisserie, 18.

**1899**

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1899 et finira le 15 juillet. —  
La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin  
d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour l'année 1898-1899 est composé de :*

MM. Charles SORET, *Recteur*.  
Ernest MARTIN, *Vice-Recteur*.  
Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Adrien NAVILLE, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.  
Édouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Adolphe D'ESPINE, Doyen de la Faculté de Médecine.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1899

## Faculté des Sciences

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

M. G. OLTRAMARE, prof. ord.

*Calcul différentiel et intégral.* — Suite du cours  
d'hiver. 4 heures.  
*Exercices mathématiques.* 4 »

M. C. CAILLER, prof. ord.

*Mécanique rationnelle.* — Suite du cours d'hiver. 4 heures.  
*Exercices de mécanique.* 2 »  
*Géométrie descriptive.* 4 »  
*Algèbre.* — Théorie générale des équations. 2 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.

*Astronomie théorique.* 2 heures.  
*Géographie physique.* 2 »

M. C. GALOPIN, prof. extr.

*Géométrie analytique à deux dimensions.* 2 heures.  
*Calculs de physique.* 2 »  
*Calcul approximatif.* 4 »  
*Théorie des déterminants.* 4 »

M. C. SORET, prof. ord.

*Physique expérimentale.* 4 heures.

<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>	
<i>Compléments de physique. — Optique.</i>	4 heure.
M. A. RILLIET, prof. extr.	
<i>Compléments de physique. — Electricité.</i>	2 heures.
<i>Applications de l'électricité.</i>	1 heure.
M. C. GRÆBE, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. X.	
<i>Chimie biologique.</i>	3 heures.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse, de chimie biologique et de microchimie.</i>	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	4 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.</i>	
M. Amé PICTET, prof. extr.	
<i>Chimie organique spéciale (chimie des composés aromatiques).</i>	2 heures.
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	1 »
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie. — Suite du cours d'hiver.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	3 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — S'adresser au professeur.</i>	Tous les jours.
<i>Géologie.</i>	3 heures.
<i>Excursions géologiques.</i>	

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — S'adresser à M. le prof. E. YUNG, directeur.</i>	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale (Philogénie).</i>	1 heure.
M. M. THURY, prof. ord.	
<i>Organographie botanique.</i>	4 heures.
<i>Exercices dans le laboratoire de botanique.</i>	4 »
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique systématique, médicale et pharmaceutique (II<sup>e</sup> partie, Phanérogames).</i>	5 heures.
<i>Fonctions végétales.</i>	2 heures.
<i>Excursions botaniques. Tous les jeudis.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale et de botanique systématique. Tous les jours.</i>	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. J. LYON, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Théorie des imaginaires.</i>	2 heures.
M. H. FEHR, licencié ès sc.	
<i>Géométrie infinitésimale.</i>	2 heures.
M <sup>lle</sup> C. SCHÉPILOFF.	
<i>Physiologie comparée.</i>	1 heure.
M. F. ULLMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Nouvelle littérature concernant la chimie organique.</i>	1 heure.

M. P. CRÉPIEUX, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Les méthodes de synthèse organique.</i>	4 heure.
M. C. RÜST, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie inorganique</i> (Considérations sur les méthodes analytiques).	4 heure.
M. A. BABEL, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Analyse des urines.</i>	4 heure.
M <sup>lle</sup> A. RODRIGUE, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Fleurs et insectes.</i>	4 heure.
M. A.-M. BOUBIER, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Cytologie. Biologie du noyau cellulaire.</i>	4 heure.
M. C. FUHRMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Les parasites de l'homme.</i>	4 heure.
M. J. BRIQUET, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Exercices pratiques d'Anatomie et de Physiologie botaniques.</i>	
Une matinée par semaine.	

### CONDITIONS D'ADMISSION<sup>1</sup>

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade

### PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

<sup>1</sup> Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

# Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur ADRIEN NAVILLE, doyen.

M. Paul ULTRAMARE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs latins.* — Lucain : *la Pharsale.* 3 heures.

Tertullien : *Apologeticus.* 1 »

*Histoire de la littérature latine.* — Lucrece et Catulle. 2 »

*Histoire des religions.* — Les Babyloniens. Les Phéniciens. L'Islam. 2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — Eschyle : *le Prométhée enchaîné.* Pindare (programme de la licence). Bacchylide : Odes choisies. Athénée : *le Banquet des savants* (textes extraits des premiers livres). 4 heures.

*Histoire littéraire.* — La poésie grecque d'Homère à Pindare (suite du cours d'hiver). Exercices philologiques. 2 »

*Paléographie grecque.* — Déchiffrement de textes. Critique verbale. 1 »

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

*Littérature française.* — Malherbe et Boileau. 3 heures.

*Conférence d'histoire littéraire.* 2 »

*Explication de textes français modernes.* 1 »

*Séminaire.* (Voir plus loin.)

M. Eugène RITTER, prof. ord.

*Histoire de la langue française.* — Les temps modernes. 2 heures.

*Interprétation d'anciens textes français.* 2 »

M. Ernest MURET, prof. ord.

*Grammaire historique des langues romanes.* — Flexion et syntaxe du nom. 2 heures.

*Littérature italienne.* — Dante, Pétrarque et Boccace. 2 »

*Conférence.* — Explication de la *Divine Comédie* de Dante. 2 »

*Séminaire.* — Voir plus loin.

M. Emile REDARD, prof. ord.

*Littératures du Nord.* — Etudes sur la poésie et le roman dans les littératures anglaise et allemande au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. 2 heures.

*Conférence.* — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais. Alfred Tennyson : *In Memoriam A. H. H. Lancelot and Elaine* (fragments). 1 »

*Conférence.* — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands. J. V. Scheffel, *Fragments d'Ekkehard.* Gottfried Keller : *Ro meo und Julia auf dem Dorfe.* 1 »

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

*Philologie.* — La philologie orientale au XVII<sup>me</sup> siècle. 2 heures.

*Linguistique.* — Etudes de mythologie comparée. 2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

*Sanscrit.* (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et le degré de préparation des élèves). 2 heures.

*Grammaire comparée du grec et du latin.* 1 »

*Vieil allemand.* — Spécialement les monuments du vieux saxon. (Suite du cours d'hiver.) 4 heures.  
*Séminaire.* — Voir plus loin.

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.

*Histoire de la philosophie moderne.* — La philosophie française. 4 heures.  
*Principes de morale.* 2 »

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.

*Théorie de la science.* — Classification des sciences. 3 heures.

M. Francis DE CRUE, prof. ord.

*Histoire générale.* — Henri IV et Richelieu. L'Europe au temps des guerres de religion. 3 heures.  
*Etudes sur le moyen-âge français d'après les chartes,* (avec exercices de diplomatique et de paléographie). 4 »  
*Conférence.* — Etudes sur *Le Siècle de Louis XIV par Voltaire.* 4 »

M. Charles SEITZ, prof. ord.

*Histoire générale.* — Histoire de Rome des Gracques à Jules César. 2 heures.  
 L'Europe de 1812 à 1815. 2 »  
*Conférence.* — Les lettres de Cicéron *ad familiares* XI, comme source historique. 4 »  
*Séminaire.* — Voir plus loin.

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

*Histoire nationale.* — Histoire constitutionnelle de la Suisse (1798 à 1898). 2 heures.  
*Histoire de Genève.* — Genève universitaire au XVI<sup>e</sup> siècle : L'œuvre de Bèze. 4 »  
*Conférence.* — Travaux de Séminaire. 4 »

M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.

*Economie politique.* — Economie appliquée. Théorie de la monnaie et du crédit. Théorie des tarifs et en particulier des tarifs de chemins de fer. 4 heures.  
*Finances publiques.* — Théorie des dettes publiques. 2 »  
*Conférences économiques.* — Exercices. 2 »

M. Louis WUARIN, prof. ord.

*Sociologie.* — L'évolutionnisme de Herbert Spencer. Autres systèmes. Idée d'ensemble de la sociologie. 2 heures.  
*Economie sociale.* — Encombrement des professions. Paupérisme, alcoolisme, criminalité. Prévention et relèvement. 2 »  
*Conférences sociologiques.* 2 »

M. Paul DUPROIX, prof. ord.

*Pédagogie.* — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. 2 heures.  
 La science de l'éducation au XIX<sup>e</sup> siècle. 4 »  
 Méthodologie. 4 »  
*Conférence.* Exercices de discussion sur les théories de Spencer, Bain, Preyer, Herbart, Taine, Ribot, etc. 4 »  
*Littérature française.* — Victor Hugo. 2 »

M. Edouard NAVILLE, prof. extr.

*Egyptologie.* — Histoire d'Égypte. 2 heures.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — Homère, Démosthène. 4 heures.  
*Interprétation d'auteurs latins.* — Tite Live, Horace. 4 »

M. Eugène de GIRARD, D<sup>r</sup> en droit.

*Histoire des doctrines et des régimes économiques.*  
— Depuis Adam Smith jusqu'à nos jours. 4 heure.  
*Conférence.* — Même sujet. 4 »

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

*Etudes de folklore.* — Spécialement le folklore  
de l'enfance. 4 heure.  
*Séminaire.* — Voir plus loin.

M. F. PARIS.

*Langue et littérature italiennes.* — Les origines  
de la littérature italienne. 3 heures.

M. F. ROGET.

*Littérature anglaise.* — Les temps, la vie et  
l'œuvre de Shakespeare. 4 heure.  
*Conférence.* — Interprétation des auteurs  
anglais de la licence. Dramas shakespeariens. 4 »

M. A. SCHNÉEGANS.

*Diction française.* — Lectures expressives. Pro-  
cédés de prononciation. Correction des accents  
étrangers. Interprétation d'auteurs. 4 heure.

M. Georges THUDICHUM.

*La diction française.* — Exercices de pronon-  
ciation et d'articulation. Lecture expressive. 2 heures.  
*Séminaire.* — Voir plus loin.

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

*Histoire de l'Art.* — La peinture au XVI<sup>e</sup> siècle. 2 heures.  
*Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.* 4 »

M. L. WINIARSKI, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Economie sociale.* — Les bases économiques  
de la science sociale. Sociétés historiques. 4 heure.  
*Economie politique pure.* 4 »

M. F. WIEDE, D<sup>r</sup> ès sciences politiques.

*Economie politique.* — Introduction. 4 heure.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

### Conférences spéciales.

M. Charles SEITZ, prof.

*Histoire des mœurs et des institutions en pays  
de langue française dans les temps modernes.*  
— Le XVII<sup>e</sup> siècle. 4 heure.

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

*Méthodologie du français.* 4 heure.  
*Conférence d'application.* 4 1/2 »

M. Bernard BOUVIER, prof.

*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 4 heure.  
*Improvisation et discussion.* 4 »

M. F. DE SAUSSURE, prof.

*Phonologie du français actuel.* 4 heure.

M. Ch. BALLY, privat-docent.

*Stylistique* (fondée sur la traduction en français  
d'auteurs allemands et anglais).  
*Auteurs allemands* (pour les membres de  
langue allemande). 4 heure.  
*Auteurs anglais* (pour les membres de langue  
anglaise). 4 »

M. E. MURET, prof.

*Stylistique.* — *Auteurs italiens* (pour les mem-  
bres de langue italienne). 4 heure.

M. Henri MERCIER, priv. doc.

*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.* 4 heure.

*Exercices écrits de langue et de style.* 4 »

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

*Prononciation et diction.* 4 heure.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 5 francs par semestre se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

## PLAN D'ETUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie. Voir les programmes détaillés des examens de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se

destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université.

Commencement des conférences dès la première semaine du semestre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français, diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les leçons pendant deux semestres et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre d'été subir un examen. Ceux qui auront réussi obtiendront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

### Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1899, du 17 juillet au 30 août. — Onze leçons par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

## Faculté de Droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

- M. Henri BROCHER, prof. ord.  
*Histoire et institutions du droit moderne.* 7 heures.
- M. Louis BRIDEL, prof. ord.  
*Introduction au droit civil.* — Droits des obligations, partie générale. Succession légale et Testaments. Preuve. Prescription. 5 heures.  
*Législation civile comparée.* — Chapitres détachés du droit de famille (mariage, filiation, tutelle), d'après les principales législations actuelles. 2 »
- M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.  
*Economie politique.* — Théorie de la monnaie et du crédit. Théorie de la formation des tarifs des chemins de fer. 4 heures
- M. Charles BORGEAUD, prof. ord.  
*Histoire constitutionnelle de la Suisse.* (1798-1898). 2 heures.
- M. Paul MORIAUD, prof. ord.  
*Institutes et histoire du droit romain.* 2 heures.  
*Pandectes.* Obligations, partie spéciale avec références au Code civil allemand. 2 »  
*Exégèse des Pandectes.* 4 »

- M. Ferdinand GENTET, prof. ord.  
*Droit public.* — Le gouvernement. Séparation des pouvoirs. Rapports juridiques de l'Etat. 3 heures.
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.  
*Code civil français.* — Suite du cours d'hiver. Contrats divers. Privilèges et hypothèques. Prescription. 5 heures.  
*Droit privé fédéral.* — Etude du Code fédéral des Obligations. 2 »
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.  
*Procédure civile.* — Suite du cours d'hiver. 3 heures.  
*Code pénal genevois.* 4 »
- M. Louis REHFOUS, prof. ord.  
*Droit commercial.* — Droit de change. Lettre de change. Billet de change. Chèques. Titres à ordre. Titres au porteur. Législation sur la faillite et la banqueroute; principalement en droit français et en droit fédéral. 3 heures.
- M. Jules ROGUIN, prof. extr.  
*Droit fédéral.* — Suite du cours d'hiver. Etude et commentaire des lois fédérales sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, sur la nationalité suisse, et sur les rapports de droit civil. 3 »

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Gabriel ODIER, Docteur en droit.  
*Questions de droit civil* (français et fédéral). 4 heures.
- M. E. DE GIRARD, Docteur en droit.  
*Législation ouvrière comparée.* (Les lois ouvrières des principaux pays d'Europe). 4 heures.

M. COMBOTHECRA, Docteur en droit.

*Droit romain.* — Organisation judiciaire et procédure. 4 heure.

*Droit germanique.* — Loi salique. 1 »

M. le Dr WIEDE.

*Economie politique.* 4 heure.

### Conférences.

Des conférences seront organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## PLAN D'ÉTUDES

### PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne. — Introduction au droit civil. — Livre I du Code civil français. — Législation civile comparée. — Economie politique — Histoire des institutions politiques de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

### DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil : Livres II et III du Code civil français. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Pandectes. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

## Faculté de Théologie

M. le professeur E. MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

*Théologie historique.* — Histoire du Christianisme et de l'Eglise : la Réformation jusqu'à la mort de Calvin. 3 heures.  
Introduction à l'histoire de l'Eglise. 4 »

M. Édouard MONTET, prof. ord.

*Exégèse de l'Ancien-Testament.* — Ecclésiaste. 2 heures.  
Fragments hébreux de l'Ecclésiastique  
*Introduction à l'Ancien-Testament.* — Critique de l'Hexateuque. 2 »  
*Hébreu.* — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du Deutéronome. 4 »  
*Conférences du Séminaire d'hébreu.* 2 »  
*Histoire du peuple d'Israël.* 2 »  
*Lectures théologiques en langue allemande.* —  
Division supérieure: Luther, opuscles. 4 »  
Division inférieure. 2 »  
*Langue arabe.* — Division supérieure: Interprétation du Coran. 4 »  
Division inférieure: Éléments de la grammaire. 4 »

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

*Exégèse du Nouveau-Testament.* — Epître aux Romains. 4 heures.  
*Lecture cursive du Nouveau-Testament.* — Epître aux Hébreux. 4 »

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.

*Théologie apologétique.* — II<sup>me</sup> partie: Le problème du mal. Science et foi. La question du surnaturel. 3 heures.  
*Introduction à la dogmatique.* 4 »

M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.

*Théologie morale.* — Le fait moral dans l'humanité. — I. *Etudes positives.* Du fait moral en soi. Bases du fait moral. Rencontres qui influent sur ses destinées générales. — II. *Etudes critiques.* Du caractère rationnel des bases du fait moral. Des postulats rationnels du fait moral. Droits du fait moral. — III. *Etudes historiques.* 3 heures.  
*Diction.* 4 »

M. Marc DORET, prof. ord.

*Homilétique.* — Technique du sermon: sujet, texte, tractation, improvisation. 4 heure.  
*Exercices d'homilétiques.* 4 »  
*Exercices de prédication.* — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation philologique du Nouveau-Testament.* — Actes des Apôtres. Apocalypse. 2 heures.

M. Henri RÖHRICH, pasteur.

*Chant religieux.* — Théorie et exercices pratiques. 4 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :  
1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## PLAN D'ÉTUDES

### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## Faculté de Médecine

M. le professeur A. D'ESPINE, doyen

M. LASKOWSKI, prof. ord.

*Anatomie normale.* — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. L'axe cérébrospinal et le système nerveux périphérique.

6 heures.

M. PREVOST, prof. ord.

*Physiologie.* — Fonctions de relation.

6 heures.

*Exercices pratiques dans le laboratoire*, tous les jours.

*Laboratoire pour recherches spéciales*, — Tous les jours.

M. ETERNOD, prof. ord.

*Histologie normale.* — Deuxième partie : Organes des appareils.

3 heures.

*Embryologie.* — Première partie : Généralités, historique, processus embryologiques généraux, méthode de travail, fécondation, hérédité, segmentation, etc., etc. Embryologie générale.

3 »

*Stomatologie.* — Anatomie pathologique de la cavité buccale et des dents. Deuxième partie : pathologie.

2 »

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.* — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Travaux pratiques d'histologie normale.* — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours.

- M. ZAHN, prof. ord.  
*Anatomie pathologique spéciale des organes.* 6 heures.  
*Laboratoire d'histologie pathologique.* 3 fois  
 par semaine.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous  
 les jours.
- M. REVILLIOD, prof. ord.  
*Clinique et polyclinique médicales.* 7  $\frac{1}{2}$  heures.
- M. JULLIARD, prof. ord.  
*Clinique et polyclinique chirurgicales.* 7  $\frac{1}{2}$  heures.
- M. Alfred VAUCHER, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 heures.  
*Cours d'opérations obstétricales.* 3 »  
*Cours d'opérations gynécologiques.* 2 »
- M. D'ESPINE, prof. ord.  
*Maladies du système nerveux.* 2 heures.
- M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.  
*Médecine opératoire.* 8 heures.
- M. A. MAYOR, prof. ord.  
*Thérapeutique.* — Modifications des fonctions  
 de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des  
 fonctions digestives et de la nutrition. —  
 Métalloïdes et métaux. 3 heures.  
*Matière médicale.* — Etude des drogues simples,  
 de leurs dérivés et des produits médico-chi-  
 miques appartenant aux classes de médica-  
 ments qui feront le sujet du cours de théra-  
 peutique. 4 heures.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous  
 les jours.

- M. J. BRUN, prof. ord. (Suppléant : M. le  
 prof. Chodat.)  
*Cours et travaux pratiques au laboratoire de  
 pharmacie.* — Suite des cours d'hiver.  
*Microscopie, pharmacognosie et pharmacie.* 6 heures.
- M. J. MARTIN, prof. ord.  
*Psychiatrie.* — Cours théorique et pratique. 2 heures.
- M. G. HALTENHOFF, prof. extr.  
*Clinique ophtalmologique.* 2 heures.  
*Ophtalmologie.* 4 »
- M. le D<sup>r</sup> Auguste REVERDIN, prof. extr.  
*Démonstration et connaissance pratique des ins-  
 truments de chirurgie. Bandages et appareils.* 2 heures.
- M. le D<sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. extr.  
*Maladies vénériennes et cutanées.* 4 heures.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le D<sup>r</sup> CORDÈS.  
*Obstétrique.* 2 heures.
- M. le D<sup>r</sup> LADAME.  
*Anatomie des centres nerveux avec applications  
 à la pathologie cérébrale et mentale.* 2 heures.
- M. le D<sup>r</sup> Ed. MARTIN.  
*Maladies des enfants.* 4  $\frac{1}{2}$  h.
- M. le D<sup>r</sup> KUMMER.  
*Cours de diagnostic des maladies chirurgicales.* 2 heures.

M. le D <sup>r</sup> BOURCART.	
<i>Gymnastique suédoise et massage spécialement en gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> MAILLART.	
<i>Cours de diagnostic médical.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> THOMAS.	
<i>Conférences de thérapeutique infantile.</i>	4 heure.
M. le D <sup>r</sup> BUSCARLET.	
<i>Chirurgie pratique.</i>	4 heure.
M. le D <sup>r</sup> KESER.	
<i>Hydrothérapie, électricité médicale et radiographie.</i>	4 heure.
M. le D <sup>r</sup> A. WYSS.	
<i>Cours d'otologie et de polyclinique oto-laryngologique.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire d'obstétrique. Polyclinique obstétricale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> O. BEUTTNER.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Fr. BATELLI.	
<i>La physiologie de la digestion.</i>	4 heure.
M. le D <sup>r</sup> MÉGEVAND.	
<i>Microscopie médico-légale.</i>	4 »

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral<sup>1</sup>.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES<sup>2</sup>

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

### PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

### DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1<sup>re</sup> partie).

*Exercices pratiques* : Conférences et travaux pratiques de dissection.

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

<sup>2</sup> Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie (1<sup>re</sup> partie).

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

### TROISIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER** : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2<sup>me</sup> partie). — Pathologie générale.

*Exercices pratiques* : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

### QUATRIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER** : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques de médecine opératoire.

### CINQUIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER** : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophtalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

## PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

### COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physiologie expérimentale (première partie), 4 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 3 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

### COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Botanique*; de *Physique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N.B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1899.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique,*

G. FAVON.

Genève, le 20 février 1899.

# Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'État

LE 9 MAI 1893

## *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

## *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

## *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie, Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; en sociologie ; en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre des certificats d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

---

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La salle Naville, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

**Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.**

---

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

*Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> mars 1876.*

**ARTICLE PREMIER.** — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1<sup>o</sup> Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2<sup>o</sup> Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

**ART. 2.** — Ces subsides seront accordés : 1<sup>o</sup> à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2<sup>o</sup> et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1896).

MM. FAVON, Georges, Conseiller d'Etat, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH, pour prix dans la Faculté des Lettres.
4. — DISDIER, pour prix de l'Université.
5. — AMIEL, pour prix dans la Faculté des Lettres.
6. — BELLOT,
7. — DES ARTS, } pour prix dans la Faculté de
8. — E. AUBERT, } Droit.
9. — CHENEVIÈRE-MUNIER, pour prix dans la Faculté de Théologie.
10. — BIZOT, } pour prix dans
11. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
12. — GOMARIN, pour l'Université.
13. — MULLER, pour le laboratoire de botanique systématique.
14. — Théodore CLAPARÈDE, pour l'Université.
15. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

## PRIX UNIVERSITAIRES

### A) Prix qui seront décernés en 1900.

#### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

##### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

L'Université décernera, dans le semestre d'hiver 1899 à 1900, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *un philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle*.

##### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

L'Université décernera, dans le semestre d'hiver 1899 à 1900, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet relatif à *l'histoire de Genève*, d'après des documents inédits.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

- 1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2<sup>o</sup> Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au recteur de l'Université avant le 15 juin 1899.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, au semestre d'hiver 1899-1900, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises au concours, toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1893).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> octobre 1899.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté décernera, dans le semestre d'hiver 1899 à 1900, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade en 1897 et 1898.

2<sup>o</sup> Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1899.

## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, pendant le semestre d'hiver 1899-1900, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit fédéral.— La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction. Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit de Genève avant le 1<sup>er</sup> octobre 1899. Les mémoires devront être rédigés en langue française.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX CHENEVIÈRE

(Fondé par M. Arthur Chenevière-Munier.)

La Faculté décernera, en janvier 1900, un prix de quatre cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'Apologétique d'Origène d'après le Contre Celse.*

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé, il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Sont admis à concourir, les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le *15 octobre 1899*.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté décernera, en janvier 1900, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2<sup>o</sup> Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

3<sup>o</sup> Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 23 octobre 1899.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

## PRIX BIZOT

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné au commencement de 1900, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Des résultats de la sérothérapie dans les affections chirurgicales et obstétricales.*

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme<sup>1</sup> ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus<sup>1</sup> à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1899, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

## B) Prix qui seront décernés en 1901

### PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE

(Fondé par Henri Disdier)

L'Université décernera, dans le semestre d'hiver 1900 à 1901, un prix de deux mille francs et un accessit de mille francs aux auteurs des meilleurs mémoires sur :

*Les postulats de la raison pratique d'après Kant et ses successeurs.*

<sup>1</sup> A partir de 1895

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX.

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

1° Les citoyens genevois âgés de moins de 30 ans ;

2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1900.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

### PRIX THÉODORE CLAPARÈDE

L'Université décernera, en janvier 1901, un prix de *six cents francs*, au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits.

Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1901, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1894).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1900.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offert par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

(Prix de douze cents francs.)

Question proposée :

*La politique des prophètes.*

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de théologie avant le 31 mai 1901. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1901, un prix de *trois cents francs* dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour janvier 1900.

### PRIX BIZOT

Deux prix d'une valeur de douze cents francs chacun seront décernés, au commencement de 1901 et dans les mêmes conditions que celui qui est annoncé pour 1900, l'un, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le chlorure de sodium en pathologie*

et l'autre, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'application des rayons Roentgen au diagnostic chirurgical.*

Les autres prix seront annoncés plus tard.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

**Charles SORET, recteur.**

## ADRESSES

DE

## MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

## PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.  
 Bedot, Maurice, rue de Candolle, 16.  
 Borgeaud, Charles, rue de l'Observatoire, 15.  
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.  
 Bridel, Louis, Avenue de la Croisette, 4, Roseraie.  
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.  
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.  
 Chodat, Robert, Grande-Boissière.  
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.  
 Doret, Marc, rue St-Léger, 2.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Éternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias.  
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.  
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.  
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.  
 Galopin, Charles, rue de Hollande, 12.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, Cologny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.  
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
 Græbe, Charles, boul. des Philosophes, 28.  
 Guye, Philippe-A., rue de Candolle, 20.

- MM. Haltenhoff, George, Molard, 8.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.  
 Martin, Johannes, les Vernaies, Plainpalais.  
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.  
 Mayor, Isaac, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Montet, Edouard, villa les Grottes, 59.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
 Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.  
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
 Nicole, Jules, rue Maurice, 2.  
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.  
 Pantaleoni, Maffeo, route de Malagnou, 20.  
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Redard, Émile, quai Pierre-Fatio, 4.  
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Datour, 15.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.  
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.  
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Sarasin, Charles, place de la Taconnerie, 7.  
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.  
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, Champel.  
 Soret, Charles, rue Eynard, 8.  
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel.  
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 39.  
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Plainpalais.  
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.  
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.  
 Yung, Émile, rue du Mont-Blanc, 4.  
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

## PRIVAT-DOCENTS

- MM. Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Babel, Alexis, route de Frontenex, 16.  
 Bally, Charles, rue du Mont-Blanc, 21.  
 Bétrix, Albert, rue du Rhône, 33.  
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.  
 Bonna, Auguste, rue Eynard, 8.  
 Bourcart, Maurice, Molard, 15.  
 Boubier, Maurice, Grand-Rue, 40.  
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.  
 Buscarlet, Francis, rue Petitot, 12.  
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.  
 Cordès, Auguste, rue Bellot, 12.  
 Courvoisier, Henri, avenue de Lancy, 12, Plainpalais.  
 Crépieux, Pierre, rue de Carouge, 63.  
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.  
 Dunant, Émile, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.  
 Dupraz, Alfred, rue de Rive, 25.  
 Dutoit, Paul, chemin de Malagnou, 14.  
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.  
 Froelich, Louis, cours de Rive, 14.  
 Fuhrmann, Otto, boul. de Plainpalais, 33.  
 Girard, de, Eugène, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.  
 Hochreutiner, Georges, boul. James-Fazy, 11.  
 Kehrmann, Friedrich, boul. des Philosophes, 16.  
 Keser, Samuel, place de Champel, 1.  
 Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.  
 Ladame, Paul, Rue de Candolle, 20.  
 Lyon, Joseph, Grand-Bureau, 27.  
 Maillart, Hector, rond-point de Plainpalais, 4.  
 Martin, Édouard, chemin de Malagnou, 1.  
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.  
 Mercier, Henri, rue de la Plaine, 3.  
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.  
 Paris, Ferdinand, route de Carouge, 38.  
 Patru, Charles, rue du Commerce, 9.  
 Penard, E., boul. des Philosophes, 23.  
 Ritter, Étienne, rue du Mont-de-Sion, 4.  
 Rodrigue, Alice, cours de Rive, 12.

- MM. Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
 Rœhrich, Henri, Montbrillant, 23 bis.  
 Rüst, Charles, boul. Carl-Vogt, 34.  
 Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.  
 Seigneux, de, Raoul, cours des Bastions, 2.  
 Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.  
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.  
 Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.  
 Vulliéty, Henri, rue des Alpes, 5.  
 M<sup>me</sup> Welt, Ida, rue du Mont-Blanc, 14.  
 Wiede, F., Versoix.  
 Winiarski, Léon, Prilly près Lausanne.  
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

*Secrétaire-Caissier de l'Université.*

M. Demont, Louis, quai des Bergues, 7.

*Bureau au Bâtiment universitaire.*

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

*Concierge.*

M. Barrilliet, Jules., Bâtiment de l'Université.